

N°ARR2023-118	VILLE DE SEVRAN
Département de la Seine-Saint-Denis	ARRÊTÉ DU MAIRE
Arrondissement du Raincy	
Canton de Sevrans	

Service émetteur : Direction de l'Infrastructure

Objet : AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION DE CAPTEURS SUR DIVERSES RUES DE LA COMMUNE

Le Maire de la ville de Sevrans,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2521-1 et L 2521-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route et les décrets subséquents,

Vu le Code pénal,

Considérant l'installation de capteurs, réalisée par la société SOCOTEC Monitoring, dans l'objectif de surveiller la stabilité des bâtiments autour de la zone de travaux du tunnelier de la Société du Grand Paris sur les rues suivantes :

- Avenue du Maréchal Lyautey	face au n°12 sur le trottoir opposé
- Avenue Henri Barbusse	face au n°7 sur le trottoir coté pair face au n°17 sur le trottoir coté pair
- Rue Edouard Sylvestre	au droit des n°2 , n°3 , n°16 et n° 20
- Rue de la Campagne	au droit des n° 2ter , n°6 et n°8
- Avenue Louis Menard	au droit des n° 2 et n°9
- Avenue de Livry	au droit des n° 48 et n°57
- Rue Henri Coquillard	au droit du n°4
- Rue Camélinat	face au n°3 sur le trottoir coté pair et au droit des n° 7/9
- Avenue Jules Verne	au droit du n°1
- Rue de Touraine	au droit des n°5 et n°24

Arrête,

Article 1 : Les articles suivants sont applicables du 1er avril 2023 au 30 octobre 2023.

Article 2 : A l'occasion de l'implantation provisoire et la maintenance des capteurs réalisée par la société Socotec sur les rues ci-dessus nommées, le stationnement sera interdit sur 20 ml au droit des implantations.

Article 3 : Le non-respect des dispositions du présent arrêté sera considéré comme stationnement très gênant et constituera une infraction prévue par l'article R417-11 du Code de la Route. Tout véhicule en infraction pourra être mis en fourrière aux frais du propriétaire. Une signalisation réglementaire devra être mise en place minimum 48 heures avant et devra être constaté par la Police Municipale.

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté s'appliquent pendant la durée des travaux, ces restrictions et interdictions pourront être appliquées individuellement ou dans leur totalité, à savoir :

1. vitesse limitée à 30 km / h,
2. restriction de circulation dans l'emprise du chantier,

Article 5 : L'accès des riverains sera maintenue en permanence.

Article 6 : Si pour les besoins des travaux le trottoir au droit des travaux doit être fermé, une déviation piétonne sera mise en place par l'entreprise vers le trottoir opposé par les passages piétons existants ou temporaires.

Article 7 : L'accès aux véhicules de secours ou d'urgence devra être maintenu et possible à tout moment du jour ou de la nuit.

Article 8 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenu par la société SOCOTEC Monitoring 9 rue Léon Blum 91120 PALAISEAU.

Article 9 : Le présent arrêté sera affiché 48 heures avant tout début d'intervention, dans les rues concernées, par l'entreprise réalisant les travaux et constaté par la Police Municipale de Sevrans.

ARR2023-118 - AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR
L'INSTALLATION DE CAPTEURS SUR DIVERSES RUES DE LA COMMUNE

Article 10 : Cet arrêté :

- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. Le Maire de Sevrans dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L. 411-7 CRPA) ;
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site Télérecours (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le maire si un recours gracieux a été préalablement exercé

Article 11 : Copie du présent Arrêté en sera adressée à :

- * Commissariat de la Police Nationale de Sevrans
- * Police municipale de Sevrans
- * Paris Terres d'Envol - BP 85 - 93420 Villepinte
- * Brigade des sapeurs pompiers - 156 Route de Mitry - 93600 Aulnay sous Bois
- * SOCOTEC Monitoring - 9 rue Léon Blum - 91120 Palaise

Fait à Sevrans.